L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU—No. 73 rue du Carrière.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 28 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

IX—(Suite.)

Cette conjuration même, il la haïssait pourtant. Vingt fois déjà, cet homme avait agité la question de savoir s'il n'était pas possible de battre monnaie avec une délation. Il s'était demandé si en envoyant les dupes comme Rivière ou Théveuot à la cour martiale, il ne pourrait tirer profit de leur supplice. Mais non. En supposant que l'empereur lui eût accordé sa trahison au prix d'une grâce, le traître n'avait point de clémence à attendre de la part des survivants que sa dénonciation eût épargnés. Il ne les connaissait pas tous, ces Philadelphes avec lesquels il s'était ligué, et leur puissance pouvait partout l'atteindre. Mieux valait continuer à les servir, afin de s'en servir un jour.

En attendant, il fallait vivre et Agostino voyait s'enfuir ses dernières ressources. Il possédait une somme assez considérable lorsqu'il avait emmené et comme emporté la femme du commandant Rivière. Mais, dans son âpre désir de s'enfuir, un jour, de quitter Paris, de vivre—il ne savait où, mais libre et satisfait,—il était entré, un soir, dans les salons de cette maison dont le numéro fatidique est demeuré célèbre—le 113—et là, devant le tapis vert, dans l'atmosphère grisante d'une salle de jeu, sous le lustre chauffant, devant l'or entassé, parmi les joueurs aux faces contractées et les femmes dennues, souriantes, palpitantes, mégaïtiques, il avait jeté comme un fou des poignées de napoléons, ivre, insensé, avide de doubler, de quadrupler ce qu'il possédait. Cette fièvre, cette fureur du gain lui avait coûté une fortune. Jamais la salle de jeu n'avait vu pent-être une partie aussi formidable. Agostino s'y était jeté, tête baissée, frénétiquement, avec la passion qu'il apportait à toutes choses. Après une nuit de lutte avec le sort, il était sorti du 113 écrasé, furieux et ruiné.

De cette préoccupation qui lui faisait constamment la pensée d'Agostino sur ce mot, sur cette chose—l'argent—Thérèse lui avait tout. Le marquis était rongé sans doute de lui faire connaître ce qui s'agitait en lui. Il sentait bien que cette femme, illusionnée et aimante, éprouverait la déception la plus atroce le jour où elle se douterait que l'amour très réel d'Agostino avait pour correctif la terreur de l'avenir, l'horreur de la misère, l'angoisse du lendemain.

Le bâton d'officier français que touchait le marquis—et dont on lui avait avancé une année, lorsqu'à la suite de sa blessure il avait obtenu son congé de convalescence—était dévoré, comme l'argent qui avait disparu dans la maison de jeu.

Agostino ne pouvait rien réclamer au ministère de la guerre. Et d'ailleurs il ne songeait fort peu maintenant de sa carrière militaire. Reprendrait-il jamais du service? A quoi bon?

—Si je dois risquer de me faire briser le crâne, songeait le marquis, il faut du moins que ce soit, non pour le compte des autres, mais pour le mien!

Il se trouvait donc dans un singulier état d'esprit, inquiet, exaspéré et amoureux, lorsque la nouvelle de l'évasion du commandant Rivière vint le frapper d'un nouveau coup et lui inspirer une colère terrible.

Thérèse le vit, en soir, rentrer plus pâle que de coutume et avec une flamme sombre dans ses yeux troubles.

—Qu'y a-t-il? demanda-t-elle. Regardez-moi, Agostino. Il y a un malheur pour nous?

—Non, mais un danger!

—Lequel?

—Le commandant Rivière est libre!

—Acquitté?

—Evadé.

—Tant mieux! dit Thérèse. Du moins, ils ne le tueront pas!...

—Mais s'il découvre ta retraite, il est homme à...

—A me tuer? fit-elle. Oui, je le crois. Eh bien! après? Je l'aime! C'est pour toi que je mourrais. Je serais heureuse!

L'illusion ne put réprimer un mouvement de tête orgueilleux. Etre aimé ainsi, pour certains hommes, cela passe pour une vertu.

—Tu es une vraie femme! dit-il. N'importe! il faut être prudent. Se montrer moins que jamais. Nous avons deux dangers à éviter, maintenant: la police et lui.

—Ordonne, répondit Thérèse. J'obéirai. Pauvre! vivre dans une ombre plus profonde! Veux-tu que je me cache dans une mansarde, sous les habits d'une mendiante? Ce que tu me dirais de faire, je le ferai.

—Non, certes. Ce n'est point par une telle porte que nous sortirons du danger. Au contraire! Avant peu, Thérèse, quand j'aurai trouvé l'argent voulu, j'espère bien l'arracher à ce faubourg et l'emporter vers nos pays de soleil, riche et libre, et toute à moi. A moins que je ne trouve un—mais comment!—cette puissance que j'ai dédaignée là-bas!

Thérèse ne comprenait rien aux projets d'Agostino, mais à travers ces paroles énigmatiques, elle voyait clairement que le marquis l'aimait toujours, et cela lui suffisait.

Pour Agostino, il n'avait qu'une pensée, fuir, fuir avec sa maîtresse et le peu de ressources le retenait seul en France.

La nouvelle de l'évasion du commandant Rivière faisait quelque bruit dans l'ombre, un peu plus de bruit même que n'en avait fait son arrestation. Le duc d'Otrante en frémissait de dépit. Il avait ordonné, avec une véritable colère, d'établir sur cet événement une minutieuse enquête.

—Monsieur Bernier, avait-il dit, je vous charge de mener à bonne fin une telle affaire, de la suivre profondément convaincu que l'empereur de la puissance des sociétés secrètes. Mais la réalité me force à convenir que Sa Majesté a raison. Et il est irritant de voir que des conspirateurs ont en quelque sorte dans leurs poches les clefs de nos prisons d'Etat.

M. Bernier gardait son éternel sourire, mais il ne paraissait pas moins mécontent que son maître. A la vérité, il se passait autour de Fouché des faits qui devaient légèrement étourdir le chef suprême de la police générale. Quelque temps auparavant, il avait trouvé sur son bureau une lettre cachetée, adressée à *S. Exc. M. le ministre de la police*, seul, et où un émigré lui demandait audience. C'était un émissaire des Bourbons, le comte Daché, ancien capitaine de la marine royale, qui venait lui faire ainsi ouvertement des offres pour le compte de Louis XVIII.

Aujourd'hui, la puissance des sociétés secrètes forçait les portes de la prison du Temple. L'audace des républicains n'était donc pas moins étonnante que celle des légitimistes.

—Si je prenais la liberté grande de donner un conseil à Votre Excellence, lit M. Bernier, je lui dirais d'étouffer tout le bruit qui pourrait se produire autour de cette affaire. Un prisonnier qui s'évade n'est qu'un captif de moins. Mais si les verrous perdent de leur prestige, l'autorité en souffre, et c'est dommage.

L'œil pâle de Fouché tomba sur le sourire de Bernier et le ministre répliqua:

—C'est fort juste. Soyons donc très prudents. Et si le commandant nous échappe, consolons-nous de l'ennui occasionné d'activité pour museler les autres.

L'enquête fut menée vivement, M. Bernier était un homme habile. Il lança sur la piste du commandant les plus fins limiers de la police, de ceux qu'avait formés pour la chasse à l'homme le doyen des agents de France, M. Jean-Baptiste Picoulet. Ces policiers experts n'en firent que plus prompts à reconnaître l'impossibilité de retrouver les traces du commandant Rivière.

Mile de la Rigaudie, interrogée, répondit qu'elle n'avait rien vu, rien soupçonné, qu'elle n'avait pas entendu le moindre bruit. M. Fournier, le majordome, prouva qu'il s'était couché de bonne heure, cette nuit-là, étant un peu malade. Quant aux gens de l'hôtel, ils étaient précédemment en place. Le portier, stylé par Fournier, n'avait vu entrer dans l'hôtel personne de suspect.

Il fallait qu'on eût pénétré dans le jardin par-dessus les murailles. Les complices de Claude Rivière devaient avoir connaissance des inquiétantes portes souterrains par le souterrain aux gardiens de Louis XVII. De là, le salut du commandant.

En un mot, la police fit buisson creux, et M. Bernier, comme il l'avait conseillé à Fouché, étouffa l'affaire. Il n'en resta, dans l'esprit du public, que quelque chose de confus et de mystérieux qui ajouta encore à la puissance vague des conspirateurs militaires.

Quant à Agostino, il était à la fois inquiet et courroucé. La certitude qu'le commandant était là, quelque part dans l'ombre, le guettant et prêt sans doute à punir, cette continuelle pensée l'obsédait.

S'il eût possédé encore l'argent qu'il avait naguère entre les mains, il eût dit à Thérèse: "Fuyons!" Il y a deux sortes de gens qui se refont partout une patrie nouvelle; les aventuriers et les amoureux. Agostino avait deux raisons pour abandonner la France après avoir quitté l'Italie; mais où aller? Et comment vivre?

Le marquis était tout à ses anxiétés et à ses doutes, lorsqu'il apprit, par hasard, que depuis trois semaines environ, une jeune femme italienne, dont le signalement le surprit, faisait beaucoup parler d'elle, soit par son esprit dans les salons du monde, soit par ses allures charmantes et sa beauté dans les promenades à la mode.

La description qu'on en fit au marquis d'Olona était bien faite pour piquer sa curiosité. Depuis 1799, et pour mieux faire accepter ses opinions jacobines, Agostino ne portait plus son titre. On ne le connaissait, dans l'armée, que sous le nom du capitaine Ciampi. Or, la femme dont on lui parlait portait précisément le nom des marquis d'Olona, et s'était ce titre qui lui avait ouvert les salons officiels.

—Une seule femme en ce monde a le droit de porter ce nom, se dit Agostino. Est-ce que cette femme serait Andréina.

Agostino n'avait pas vu sa sœur depuis qu'il avait quitté Naples. Il lui avait écrit à de rares intervalles, elle lui avait répondu plus rarement encore. Il savait que la reine Caroline avait pardonné à Phérétière du nom d'Olona les opinions révolutionnaires de jeune marquis, à la condition que la sœur fîtrait à la cour de Naples, et fit en quelque sorte amende honorable publique, au nom du frère.

Agostino prit ses informations sur la nouvelle venue. C'était bien Mlle d'Olona, étant bien Andréina.

Elle avait tout rue de la Chaussée-d'Antin, ou plutôt rue du Mont-Blanc, comme on disait depuis 1792, en plein quartier de la finance, alors naissante, à l'hôtel du No 13, à côté de l'ancien hôtel de la Guimard que possédait alors le banquier Parregaux et à quelques pas de la maison du banquier Récamier (Ouvrard habitait aussi près de là), un somptueux appartement où les plus élégants de Paris sollicitaient depuis son apparition d'être présentés. On parlait d'une installation admirable et la marquise passait, dans le monde, pour occuper à Paris, un de ces postes diplomatiques mystérieux pour lesquels certaines femmes semblent être faites tout exprès, comme si les secrets d'Etat pouvaient se dissimuler plus facilement derrière les éventails.

La haute société parisienne ne semblait d'ailleurs accueillir la nouvelle venue qu'avec une certaine réserve. Les femmes se consolaient sans doute médiocrement de fêter une intime amie de la reine Caroline de Naples.

Ce monde bizarre du premier empire, ce monde né d'hier, trouble et mêlé, où l'héroïsme coudoyait l'ambition toujours avide, l'insolence du fournisseur vivait côte à côte avec la bravoure du capitaine, ce monde affamé de vie, qui jouait chaque jour avec la mort, n'était pas scrupuleux d'une manière farouche. Les libres mœurs du Directoire s'étaient simplement multipliées au feu du canon. Et pourtant les déclinées n'osaient pas parvenir à se faire leur place dans cette société de parvenus. Elles n'avaient pas, comme aujourd'hui, leur rang et leurs fonctions sociales, fonctions de rongeurs ou de termites. Elles étaient les passantes ou les anonymes. Les belles de nuit n'avaient point leur part de soleil.

On eût donc laissé la belle Italienne vivre, pour ainsi dire, en marge du monde, si l'on n'eût appris, au bout de peu de temps, que sa noblesse était parfaitement authentique et que le marquisat d'Olona était un des plus anciens du royaume de Naples.

Andréina d'Olona put bientôt choisir parmi les élégants, les diplomates, les étrangers, ceux qu'elle consentait à recevoir dans son salon, et lorsque le marquis se présenta, rue du Mont-Blanc, un valet lui demanda avec un certain air de hauteur:

—Qui dois-je annoncer! Je ne crois pas que monsieur puisse être reçu aujourd'hui!

—En vérité? fit Agostino. Dites à mademoiselle d'Olona que je suis son frère!

—Son frère? Monsieur est...!

—Le marquis d'Olona. Allez!

En attendant que le valet revint, Agostino, debout près de la fenêtre de ce rez-de-chaussée qui donnait sur un magnifique jardin, songeait à l'ironie des choses. Lui, pauvre exilé, perdu à demi après une vie gâchée! Andréina riche, installée en plein cœur du Paris luxueux!

(*A continuer.*)

☞ Les grands consommateurs de café ne doivent pas perdre de vue qu'une livre de café grillé et moulu au grand dépôt de la rue du Camp No 5 est égale à une livre et quart de café préparé dans les familles; il y a donc tout à la fois économie d'argent et de peine à l'acheter au grand dépôt.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste aina que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un trait de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plain, laisse laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par timbre suffisant que le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différente taxe de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet; mais deux (ou davantage) différents articles devant être payés sur un seul port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises obscènes sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés par les éditeurs aux abonnés et renfermant quelque ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux me classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour revoir, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 pour réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres et ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les photographies chromo, les gravures, les semences, les bouture, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs—3 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis.
Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CLARA.
Transportant la malle des Etats-Unis, En marchant et à l'aisance, capitaine Wm. Hannover, partira, aussitôt qu'il sera dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le VENDREDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, elle touchera "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: Il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service sera régulièrement, à moins de nouvelles temps ou accidents imprévus.
Il y a un restaurant à bord.
C. M. SOKIA,
25 avril75—1an Agent, 66 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 p. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le beau steamer
NASCHEMZ,
T. P. Lewis, capitaine,
Se rattachant à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Archer pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JEAN JANEY, 1er Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le nouveau steamer
NASCHEMZ,
T. P. Lewis, capitaine,
Se rattachant à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Archer pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JEAN JANEY, 1er Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le bateau à vapeur
NASCHEMZ,
T. P. Lewis, capitaine,
Se rattachant à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Archer pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JEAN JANEY, 1er Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchaient au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour débarquer et débarquer les passagers et leurs effets.
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 36 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 36 "
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..... $25 en or.
Entrepont..... 15 "
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés sur les semaines.
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à
SD. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5 Sadr—1an 45 Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
ST. NICHOLAS,
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
COCHIE,
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kennie, commandant,
Partira ce soir WHAT, au plus de la rue Toulouse
Jeudi, 30 déc. à 5 h. A. M.
passage..... $50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 61.
1mai—1an

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.
A dater du 7 DÉCEMBRE,
Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, à 7. 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.
Retour: le bateau laissera Westwego à 10 heures du matin; le MARDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, et sera prêt à recevoir le train du matin; et sera prêt à recevoir le train du matin; et sera prêt à recevoir le train du matin.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du départ, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.
DEPARTS.
Express.....7.30 A. M. | Express.....11.30P. M.
Mails.....5.3 P. M. | Mails.....12.30A. M.
CHARS SORTIRES PULLMAN JUSQUA STE. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 12 de la rue de Camp, coin Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jy 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co.
(Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.
DEPART. ARRIVE.
Express.....7.30 A. M. | Express.....11.30 P. M.
Mail.....5.30 P. M. | Mail.....12.30 A. M.
The accommodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO LOUISVILLE, CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 123 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. may 15 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE PENDJY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES DU MATIN, et se rattera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Algier à 8 heures du matin.
Le frêt pour tous les points en Bayou Lafourche, entre Lockport et Morgan, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Bayou Teche, sera le même, entretiens pour le moins.
Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées par Morgan, peuvent être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des tarifs spéciaux, sous forme de billets dits "communication" seront accordés à ceux qui expéditeront que par ce chemin de fer.
Au cas où le frêt soit complètement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY,
Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser
Hatcher et Magnan, au bout des rues
Ste-Anne et Decatur.
Rue Ste-Anne, 6 heures.
2mai—1an CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

AUX MAITRES DE POSTE.
Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $12 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, préalablement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
FRETRIE, Daure, samedi, 25 décembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine, $150 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $75—Troisième $40.—Entrepont, $30 avec accommodements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE RÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou à
L. (GRANI), Agent,
Nov—4721 (Atelier Conti, Lettre Z). N. O.

SEMAINE.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service, entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orléans.
Hannover...	15 sept.	24 oct.
Frankfurt...	13 oct.	21 nov.
Hannover...	21 nov.	24 nov.
Frankfurt...	22 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchaient au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour débarquer et débarquer les passagers et leurs effets.
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 36 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 36 "
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..... $25 en or.
Entrepont..... 15 "
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés sur les semaines.
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à
SD. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5 Sadr—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

THE MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN AND SOUTH WESTERN.
ON AND AFTER NOV. 22 ml.
Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:
DEPART—
Day Express.....7.50 a. m.
Through Express and Mail.....5.00 p. m.
ARRIVE—
Through Express and Mail.....10.00 a. m.
Night Express.....3.30 p. m.
Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg et Baltimore without change. Only one change to New-York and Eastern Cities.
Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON,
21 Nov—1an Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans.....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6 heures	A. M.	7	14 heures A. M.
8 "	"	9	" " "
10 "	"	11	" " "
Midi		1	" " P. M.
2	P. M.	3	" " "
4	"	5	" " "
6	"		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, de 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
G. H. ALLEN,
Surintendant-général.
5 mai—tf

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du départ, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.
DEPARTS. ARRIVES.
Express.....7.30 A. M. | Express.....11.30P. M.
Mails.....5.30 P. M. | Mails.....12.30A. M.
Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 1 30 A. M.
CHARS SORTIES PULLMAN JUSQUA STE. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 12 de la rue de Camp, coin Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jy 75

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1875, à savoir:

Sur risques de feu.....	$1,114,062 22
Sur risques de mer.....	62,361 87
Sur risques de rivières.....	29,566 29
Total des primes.....	$1,205,990 38
Moins primes rendues.....	3,154.77
Primes acquises.....	$1,202,835 61
Déduit—Pertes par le feu.....	$46,155 99
Pertes sur mer.....	1,179 79
Pertes sur rivières.....	15,476 50
	$62,812 28
Réassurances.....	$1,139 79
Réfactions (rebate).....	3,563 87
Taxes.....	7,450 86
Loyer.....	3,750 00
Dépenses, et profits et pertes.....	34,816 18
	$108,934
Reservé pour primes non-terminées.....	$17,222 98
La Compagnie possède l'ACTIF ci-après:	
Capital en Stock-notes.....	0
Comptant.....	$2,428 0
Comptes en voie de collection.....	13,526 1
Billets-recevables.....	0
Frêts sur garanties.....	50,060 00
Prêts sur hypothèques.....	41,546 32
Stocks et Bonds.....	9,370 88
Installations de bureaux et meubles.....	3,000 00
En main et dans les banques en Europe, etc.....	5,125 43
	$126,517
Moins intérêts-non-payés et dividendes.....	3,196
	$124,320 58
Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.	
E. GANUCHEAU, Vice-President.	
L. W. RAQUIE, Secrétaire.	
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.	
Assermenté et signé pardevant moi, ce 30e jour de janvier 1874.	
E. HOUNY, Notaire public.	
Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:	
A. Baldwin.	S. Henderson.
A. Tarrive.	O. Bercier.
A. M. Fortier.	F. Laborde.
E. Hunt.	J. Bringier.
A. Hirsch.	E. K. Bryant.
H. Kern.	W. E. Conger.
H. Beer	E. De Gas.
J. E. Camors.	W. A. Kell.
S. P. Blanchard.	G. J. Leeds.
T. L. Airey.	W. Kolb.
Louis Schneider.	W. R. Schmidt.
Jas. I. Day.	H. Rose.
D. Fatto.	T. L. Airey.
T. L. Airey.	
7 mars—au 1er janvier.	

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans, 104.....rue du Canal.....10
VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 déc. 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu.....	$569,621
Sur risques de mer.....	52,555 10
Sur risques de rivières.....	55,063 06
Total des primes.....	$675,160 23
En moins, primes non expirées.....	121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875.....	$553,692 23
Pertes payées:	
Sur risques d'incendie.....	$257,344 41
Sur risques de mer.....	47,782 44
Sur risques de rivières.....	32,347 76
	$337,476 96
Taxes.....	25,609 96
Réassurances et primes remboursées.....	26,843 72
Dépenses et quinze pour cent affaction moins intérêt.....	54,930 07
	$454,290 67
Profit.....	$102,421 56
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Propriétés foncières.....	$252,814 42
Rons de la ville.....	216,110 50
Actions de banques, chemin de fer et autres.....	73,611 50
Billets garantis par hypothè